

Solution d'investissement viticole

Vignes (G.F.V.)

Des particuliers se réunissent au sein d'un Groupement Foncier Viticole (GFV) pour acquérir une ou plusieurs parcelles de vignes, dont l'exploitation sera confiée, via un bail à long terme, à un exploitant (viticulteur) choisi pour sa notoriété, son savoir-faire tant technique que commercial. Chaque année, les associés perçoivent un revenu qu'ils peuvent choisir de recevoir soit sous forme de dividendes (espèces), soit en nature (bouteilles de vin).

OBJECTIF**01** Placer son épargne sur le long terme**02** Bénéficier d'un cadre fiscal avantageux**03** Préparer sa transmission*Une solution pensée pour votre stratégie patrimoniale.**Quatre avantages patrimoniaux clés.***01** AVANTAGE**Placement plaisir**

Investir dans un « produit plaisir » étroitement lié à la culture française.

02 AVANTAGE**Mutualisation du risque**

Mutualisation possible du risque en achetant des parts de GFV dans différents terroirs et domaines.

03 AVANTAGE**Exonération IFI**

Exonération partielle d'IFI.

04 AVANTAGE**Transmission facilitée**

Exonération partielle de droits de succession et de donation.

▲ Points de vigilance

- ▲ Aucune garantie en capital.
- ▲ Difficulté à revendre les parts en raison de leur illiquidité.